

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

AddisAbéba, Ethiopie, B.P. 3243 Tél.: (251-11) 5513 822 Télécopie: (251-11) 5519 321

Courriel: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ

384^{EME} RÉUNION

5 JUILLET 2013

ADDIS ABÉBA, ÉTHIOPIE

PSC/PR/COMM.2(CCCLXXXIV)

COMMUNIQUÉ

#

COMMUNIQUÉ

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), en sa 384^{ème} réunion, tenue le 5 juillet 2013, a adopté la décision qui suit sur le phénomène des changements anticonstitutionnels de gouvernement en Afrique:

Le Conseil,

1. **Reconnaît** la nécessité de consacrer une de ses réunions aux leçons tirées de tous les cas de changements anticonstitutionnels de gouvernement y compris la définition et le statut des soulèvements populaires ou des révolutions;
2. **Rappelle** la décision Assembly/AU/Dec.220(XII) et Assembly/AU/Dec.253(XIII) adoptées respectivement en février et juillet 2009 par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, dans le cadre de la mise en œuvre des mesures préventives contre les changements anticonstitutionnels de gouvernement;
3. **Décide** de programmer une telle réunion au courant de l'année 2013;
4. **Demande** à la Commission de prendre les mesures nécessaires, y compris les documents de travail, pour ladite réunion;
5. **Décide** de rester activement saisi de la question.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Peace and Security Collection

2013-07-05

Peace and Security Council 384th Meeting 5 July 2013 Algiers, Algeria

Peace and Security

<http://archives.au.int/handle/123456789/5799>

Downloaded from African Union Common Repository